



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE**
Séance du 1^{er} Février 2024
Délibération n°DEL-2024-2

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 29/01/2024

Date d'affichage : 29/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} février à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur Didier AZNAR, Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Madame ORNIA Katrine, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame Amandine MARILLER

Absents excusés : Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur ALLAINE Franck, Madame Monique MORGAT-BEULIN, Monsieur LEVANTERI Vincent

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur AZNAR Didier est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :
**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL
POUR ENTREPOT MAIRIE**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de lui donner l'autorisation de signer le bail commercial de location d'un entrepôt situé quartier les Horts - 30200 VENEJAN (section A n°1763-1764-1376) comprenant un entrepôt de 90 m² et un auvent de 20 m², soit une surface approximative de 110 m², pour y installer un entrepôt pour les services techniques.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Commerce,

VU le projet de bail commercial présenté,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail commercial à intervenir avec la SAS MARELO dont le siège social sera 680 route de Bagnols – 30200 VENEJAN,

-DIT que les locaux donnés à bail sont situés quartier les Horts à VENEJAN dont les locaux sont cadastrés section A n°1763-1764-1376),

-PRECISE que le montant du loyer mensuel est fixé à 774 € dont provision de forfait consommables et TVA de 129 €,

-PRECISE que le présent bail est consenti et accepté pour une durée de neuf années entières à compter du 01/03/2024 pour se terminer le 28/02/2033 et qu'il sera révisable à l'issue de chaque période triennale en fonction de l'indice du coût de la construction et pour la première fois le 28/02/2027

Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire,
Gérald MISSOUR

